Conseils préventifs du mois

Le temps des fêtes approche à grand pas et tous y avons hâte.

Pour ce mois de décembre, nous vous présentons des conseils pour vous permettre de passer un temps des fêtes en toute sécurité.

Quelques statistiques pour débuter…

La fréquence des incendies est plus importante à certains moments. En effet, comme l'indique les statistiques les plus récentes du ministère de la Sécurité publique pour la province :

- La majorité des incendies débutent entre 15h et 19h59. Il s'agit de près d'un (1) incendie sur trois (3) ;
- Le nombre d'incendie touchant le mois de décembre représente 7,9% du total des incendies en milieu résidentiel, soit une moyenne de 11,6 incendies par jour ;
- Cependant, aucune journée de la semaine ne prévaut sur les autres quant à la fréquence d'un incendie.

De plus, les incendies ont tendance à survenir plus souvent en période hivernale et à causer plus de pertes matérielles.

Le temps des fêtes est un moment pour passer du bon temps en famille. Pour éviter de faire parti des statistiques, voici quelques conseils de prévention très simples.

Choisir les endroits appropriés pour vos décorations

Il est particulièrement important de faire attention, surtout si vous recevez la grande famille chez vous, à :

- Gardez les corridors bien dégagés et facilement accessibles ;
- Ne laissez pas trainer sur le plancher des cordons électriques. Positionnez les fils excédentaires près des murs ou de façon à ne pas être gênant en cas d'évacuation ;
- **Ne pas bloquer les portes de sorties intérieures et extérieures** avec des objets (sapin par exemple) ;
- Portez une attention particulière aux appareils de chauffage (poêle à bois, plinthe électrique,…). Les décorations trop près pourraient prendre feu (guirlandes, draps, rideaux, sapin, etc.).

Bien choisir et installer son sapin

Le sapin artificiel est une option beaucoup plus sécuritaire car il risque moins de prendre feu.

Si vous décidez toutefois d'avoir un sapin naturel dans votre maison, plusieurs gestes importants sont à considérer.

- Ne l'installez pas trop tôt. Vous éviterez de le rendre trop sec avant la fin du temps des fêtes ;
- L'arbre doit être fraîchement coupé. Ses aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement ;
- Coupez le tronc en biseau dès votre arrivée à la maison ; Cela aidera votre arbre à mieux absorber l'eau ;
- Placer le sapin dans un récipient d'eau bien rempli et arrosez-le tous les jours ;
- Installez votre sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur ;
- Installez votre sapin près d'une prise électrique. De cette façon, un cordon de rallonge ne sera plus nécessaire.

Utilisation d'appareillage électrique

Il va sans dire que nous utilisons beaucoup de décorations électriques lors du temps des fêtes. Voici quelques points à vérifier avant d'installer votre attirail lumineux.

Guirlandes de lumières

- Utilisez des lumières décoratives homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.
- Examinez vos décorations lumineuses avant de les installer. Jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.

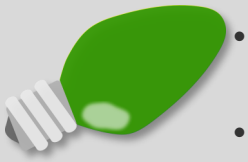

- Si vous devez remplacer une ampoule, assurez-vous que les ampoules de remplacement ont le même voltage que les anciennes.
- N'utilisez pas à l'extérieur des décorations conçues pour l'intérieur, et vice-versa.
- Tout article utilisé à l'extérieur doit être branché à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre (au besoin, communiquez avec un maître électricien pour en faire installer une).
- Si vous placez des décorations extérieures près du sol, fixez les cordons de rallonge autour de piquets de bois pour les tenir loin de la neige et de l'eau.

Extensions électriques

- Utilisez des cordons de rallonge homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC.
- Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler. Le câble risquerait alors de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- Avant d'utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous qu'il soit conçu pour un tel usage.
- N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.

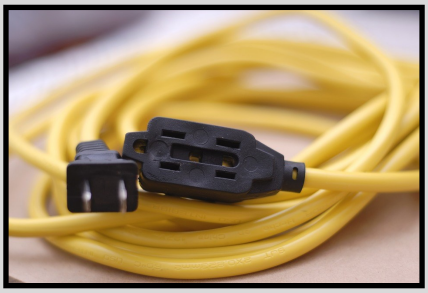

Quelques petits gestes supplémentaires

- Veillez à bien déneiger vos sorties ;
- Ne brûlez pas les emballages dans le foyer. Le papier enflammé peut s'envoler dans la cheminée et se déposer sur le toit ou dans la cour ;
- Assurez-vous d'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) si vous avez un appareil à combustion ;
- Lorsque vous donnez un cadeau qui nécessite des piles, fournissez- en avec le cadeau. Ainsi, personne ne sera tenté de retirer la pile de l'avertisseur de fumée pour faire fonctionner l'objet.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter le département de la Prévention incendie de la MRC de la Matanie au 418-562-6734 aux postes 325 ou 326

Votre service régional de sécurité incendie vous souhaite un joyeux temps des fêtes!

Source : Ministère de la Sécurité publique

Service régional de sécurité incendie
MRC de La Matanie
158, rue Soucy (3e étage)
Matane (Québec) G4W 2E3